ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 132559

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le « bien vieillir » de nos concitoyens. Une récente étude de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) a montré que si l'espérance de vie des Français continue à s'allonger, ce temps gagné correspond à des mois passés en mauvaise santé. Pour les femmes, l'espérance de vie sans incapacité est de 63,5 ans alors que leur espérance de vie à la naissance est de 85,3 ans. Autrement dit, une Française peut espérer vivre 75 % de sa vie en bonne santé physique. Pour les hommes, la différence entre l'espérance de vie (78,2 ans) et l'espérance de vie sans incapacité (61,9 ans) est d'un peu plus de 15 ans. Autrement dit, les hommes peuvent espérer 79 % de leur vie en bonne santé physique. Si nous nous comparons à nos voisins européens, la France se classe en 10e position en ce qui concerne l'espérance de vie sans incapacité pour les femmes et en 8e position pour les hommes. Ce mauvais classement de notre pays peut s'expliquer par le manque de prévention des maladies cardio-vasculaires ainsi que par le manque de promotion de l'activité physique pour les gens d'un âge avancé. Alors que l'objectif européen est d'augmenter l'espérance de vie de deux ans d'ici à 2020, il faut d'urgence mettre l'accent sur les politiques de santé publique et de prévention pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Brard
Circonscription : Seine-Saint-Denis (7e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 132559
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 mai 2012, page 3464
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)